

GYMNASIUM HELVETICUM



GYMNASIUM HELVETICUM

FMS-ECG HELVETICA

Editorial	Editorial Weiterbildung Formation continue Formazione continua André Müller, Susanne Marzer	4
Sujet spécial	Le gymnase et les écoles de culture générale dans le contexte de la politique éducative Lucius Hartmann, Andreas Egli	6
	Attrait des cantons en tant qu'employeurs d'enseignant-e-s Lucius Hartmann	7
	Explosion du nombre d'élèves – stagnation du nombre d'enseignant-e-s Lucius Hartmann	8
	Accès équitable au gymnase Regula Julia Leemann, Andrea Pfeifer Brändli, Christian Imdorf	10
	Baromètre de la formation continue 2022 Regula Müller, Simone Ambord, Andreas Egli	14
	Commentaires du Comité central de la SSPES: Baromètre de la formation continue 2022	17
Nos partenaires	Actualités du ZEM CES	18
VSG – SSPES – SSISS	Assemblée des délégués de la SSPES	20
	Lucius Hartmann: Gisela Phillips quitte le Comité central	21
	Rapport annuel du Président pour l'exercice 2021/2022 Lucius Hartmann	22
	Gymnasium Helveticum et Secrétariat général – Rapport annuel 2021/2022 Gisela Meyer	25
	Rapport annuel 2022 Commission Gymnase-Université (CGU) Lucius Hartmann	26
	Prise de position de la SSPES: Fonction de maître-esse de classe	27
	Changement des statuts	28
	La SSPES s'intéresse et vous intéresse	28
Nos partenaires Associations	éducation21	29
	Associations cantonales et sociétés de branche	30
Magazine	Politique et éducation: brèves	32
Participez!	Historia – Concours suisse d'histoire	34

Couverture

Présentation de la classe de l'option spécifique «Théâtre» du Lycée cantonal de Porrentruy sous la direction de Marc Woog lors de l'assemblée des délégués de la SSPES 2022.

Dernière page

Comment camoufler un travail ChatGPT? Caricature de François Maret, janvier 2023.

Das Gymnasium Helveticum ist online zugänglich unter:



vsg-sspes.ch/publikationen/gymnasium-helveticum

Le magazine Gymnasium Helveticum est en ligne:



vsg-sspes.ch/fr/publikationen/gymnasium-helveticum

Quel rôle les cantons jouent-ils en matière d'accès équitable au gymnase ?

Regula Julia Leemann, Andrea Pfeifer Brändli, Christian Imdorf



Regula Julia Leemann
professeure de sociologie de l'éducation à la Haute école pédagogique de Suisse nord-occidentale et enseignante à l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Bâle.



Andrea Pfeifer Brändli
sociologue et collaboratrice scientifique pour le rapport sur l'éducation et le pilotage de la formation du canton de Bâle-Campagne.



Christian Imdorf
professeur de sociologie de l'éducation à l'Institut de sociologie de l'Université Leibniz de Hanovre.

1. Facteurs sociaux et régionaux influençant l'accès au gymnase

En Suisse, près de 20% de tou-te-s les jeunes fréquentent un gymnase après leur scolarité obligatoire. Bien qu'au cours des dernières décennies l'introduction de la maturité professionnelle et de la maturité spécialisée ait ouvert de nouvelles possibilités d'accéder aux hautes écoles, le gymnase reste la voie royale vers la formation en haute école. Près de 95% des élèves de gymnase commencent des études universitaires après leur maturité, la plupart dans une haute école universitaire. Les titulaires de maturité professionnelle et de maturité spécialisée, en revanche, sont moins nombreux-ses à opter pour des hautes écoles et, le cas échéant, choisissent une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique. Ces filières d'études sont généralement orientées vers des diplômes de bachelor et les hautes écoles correspondantes ne sont pas habilitées à décerner des doctorats (Kriesi & Leemann 2020).

La question de l'égalité des chances lors de l'accès au gymnase est largement débattue dans le public. De multiples recherches ont mis en évidence le désavantage des enfants issu-e-s de milieux sociaux défavorisés, et le fait que le gymnase reste le privilège des couches sociales aisées fait l'objet de critiques (Buchmann et al. 2016; Goastellec & Välimaa 2017). Une étude (Becker & Schoch 2018) révèle que la probabilité de terminer des études gymnasiales pour les enfants dont les parents ont, au maximum, terminé l'école obligatoire est près de 13% plus faible que celle des enfants dont les parents sont titulaires d'un diplôme tertiaire (52%).

Par ailleurs, il existe d'importantes différences entre les cantons, le pourcentage de jeunes entrant au gymnase après l'école obligatoire variant de 12 à 50%. Le fédéralisme et la valeur accordée à la formation générale et à la formation professionnelle dans les différentes régions ont pour conséquence des règles cantonales diverses en matière d'offre de formation et de critères d'admission au gymnase. De plus, en fonction de leur région et de leur statut social, les parents ont des préférences différentes en ce qui concerne la carrière scolaire de leurs enfants.

2. Notre étude

Nous avons analysé deux questions. (A) Comment des différences cantonales en matière de nombre de places au gymnase entraînent-elles des inégalités régionales dans la formation? (B) Quel est l'impact de ces différences cantonales en matière de mise à disposition de places de formation sur l'égalité/l'inégalité des chances lors de l'entrée au gymnase?

Nous sommes parti-e-s de deux suppositions: d'une part, nous avons supposé que la probabilité pour les élèves d'entrer au gymnase dépendait de l'offre de places de formation dans le canton et donc du domicile. D'autre part, nous avons supposé que les inégalités lors de l'admission au gymnase entre les élèves issu-e-s de familles privilégiées et ceux-celles issu-e-s de milieux défavorisés diminuaient lorsque le nombre de places au gymnase augmentait, la concurrence étant moins forte pour ces places. Dans cette situation, les élèves issu-e-s de milieux défavorisés ont de meilleures chances d'entrer au gymnase, malgré des ressources culturelles, économiques et sociales plus faibles.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons analysé au moyen de modèles d'analyse de régression multivariés les données longitudinales sur les parcours de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Nous nous sommes d'abord demandé.e.s comment l'offre gymnasiale dans le canton de domicile influençait la probabilité qu'un-e jeune entre au gymnase au cours des cinq années suivant la fin de sa scolarité obligatoire. Ensuite, nous avons vérifié si cette inégalité basée sur l'origine sociale, c'est-à-dire entre les élèves issu-e-s de familles aisées et ceux-celles issu-e-s de milieux défavorisés, variait de canton à

Notre projet

Les résultats se basent sur une étude partielle, menée dans le cadre du projet du Fonds national suisse «Governance von Transitionen im Schweizer Bildungssystem. Studie zur Steuerung der Übergänge Primarstufe-Sekundarstufe I und Sekundarstufe I-Sekundarstufe II» (N° 188906). Pour les résultats détaillés, voir Leemann et al. 2022.

canton. En ce qui concerne l'offre de places de formation, nous nous sommes basé·es sur le pourcentage moyen d'élèves de moins de 20 ans qui fréquentaient le gymnase dans un canton de 2009 à 2013. L'origine sociale a été mesurée sur la base du plus haut diplôme des parents, avec une répartition en trois groupes: «formation académique» (hautes écoles), «formation intermédiaire» (formation professionnelle au degré secondaire II ou au degré tertiaire, diplôme de formation générale au degré secondaire II) et «scolarité obligatoire» (école primaire ou degré secondaire I).

Dans les analyses de régression multivariées, nous avons vérifié d'autres facteurs d'influence, comme le niveau de formation au degré secondaire I, le sexe, le statut migratoire et l'âge des élèves. Nous avons également tenu compte de certaines caractéristiques de la commune de domicile qui peuvent avoir une influence sur les chances

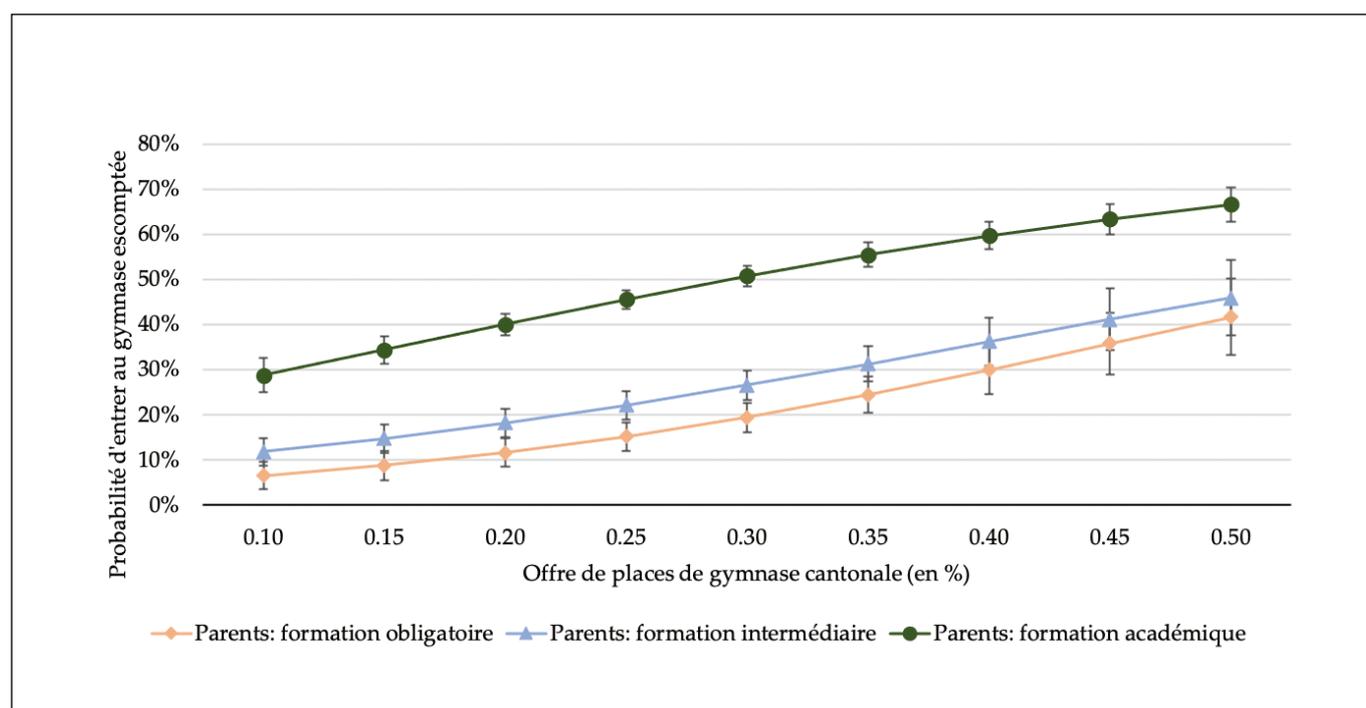
d'admission, comme le degré d'urbanisation, le pourcentage d'élèves dans les niveaux de formation au degré secondaire I et la composition sociale de la population.

3. Inégalité des chances régionale et sociale

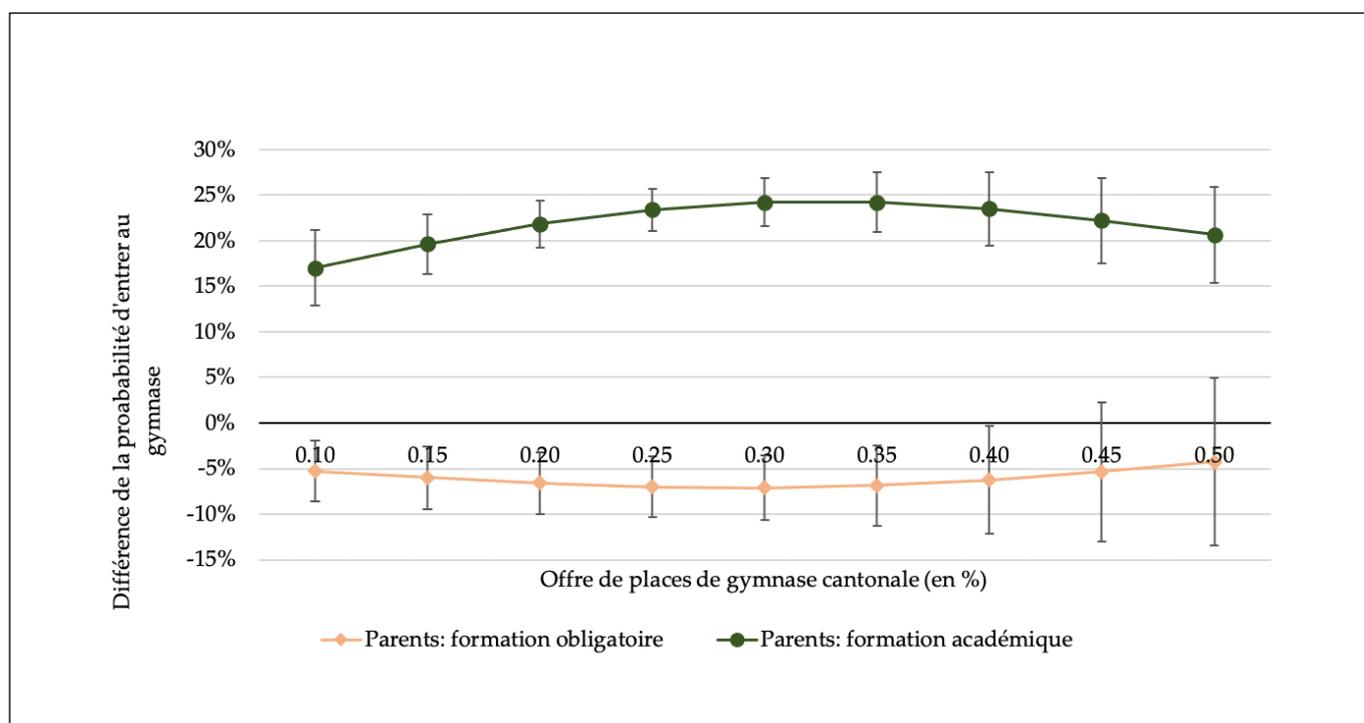
Dans un premier temps, nos résultats ont corroboré le principe bien connu de l'inégalité des chances en matière de formation en fonction de l'origine sociale. En Suisse, tous cantons confondus, la probabilité d'entrer au gymnase après l'école obligatoire est de 44% pour les jeunes issu·es de familles au bénéfice d'une formation académique, de 22% pour ceux·celles dont les parents ont au maximum terminé l'école obligatoire (Leemann et al. 2022). Ces différences sont statistiquement significatives et indiquent que la probabilité d'entrer au

gymnase pour les élèves issu·es de familles aisées (parents au bénéfice d'une formation académique) est nettement plus élevée que celles des jeunes issu·es des deux autres groupes, dont les chances sont plus faibles mais comparables.

En ce qui concerne l'inégalité des chances régionales, l'illustration 1 montre que la probabilité d'entrer au gymnase dépend, tous groupes confondus, du canton de domicile. Lorsque l'offre cantonale de places au gymnase augmente, la probabilité augmente aussi. En conséquence, en Suisse, il existe d'importantes inégalités des chances régionales en ce qui concerne l'accès au gymnase. Ces inégalités régionales sont valables pour les trois groupes d'élèves analysés, bien que, là aussi, les deux groupes les moins favorisés soient comparables, le groupe des enfants de parents au bénéfice d'une formation académique se distinguant clairement.



III. 1. Probabilité d'entrer au gymnase en fonction de l'offre cantonale de places de formation au gymnase et de l'origine sociale (prise en compte d'autres variables individuelles et spécifiques à la commune de domicile, avec des intervalles de confiance de 95%).
Source: OFS, analyses longitudinales dans le domaine de la formation (calculs personnels)



Ill. 2. Différence de probabilités d'entrer au gymnase en fonction de l'offre de places de gymnase cantonale pour les élèves dont les parents ont au maximum terminé la scolarité obligatoire et les élèves dont les parents sont titulaires d'un diplôme académique par rapport aux élèves dont les parents sont au bénéfice d'une formation intermédiaire (prise en compte d'autres variables individuelles et spécifiques à la commune de domicile, avec des intervalles de confiance de 95%).

Source : OFS, analyses longitudinales dans le domaine de la formation (calculs personnels)

Pour la deuxième question, nous avons ensuite étudié si les probabilités d'admission des trois groupes augmentaient lorsque l'offre augmentait – comme nous l'avions supposé – et donc si l'inégalité des chances sociales diminuait lorsque davantage de places étaient disponibles au gymnase.

L'illustration 2 montre la différence des probabilités d'entrer au gymnase des trois groupes, celui des élèves dont les parents sont au bénéfice d'une formation intermédiaire figurant sur la ligne zéro. Si l'on considère les élèves issus de familles académiques, plusieurs signes montrent qu'ils-elles bénéficient plus fortement d'une augmentation du nombre de place de formation que les élèves issus de familles moins favorisées. Les différences entre les probabilités des élèves de familles académiques et celles des élèves issus de familles moins favorisées augmentent légèrement. Autrement dit, l'inégalité sociale lors de l'admission au gymnase augmente lorsque davantage de places sont disponibles au gymnase. L'effet de ciseau observé et donc aussi l'inégalité lors de l'admission diminue cependant à nouveau lorsque le nombre de places à disposition correspond à 30-40% d'une cohorte.

Si nous comparons les élèves dont les parents ont au maximum terminé leur scolarité obligatoire et ceux-celles dont les parents sont au bénéfice d'une formation intermédiaire, nous constatons que les probabilités ne sont que peu différentes, quoique les élèves issus de familles au bénéfice d'une formation intermédiaire accèdent plutôt au gymnase lorsque le nombre de places correspond à environ 40% d'une cohorte. Si l'offre est plus importante, il n'y a plus de différence statistique significative, et donc aucune inégalité des chances d'accès au gymnase entre ces deux groupes. Il est donc permis de conclure que les probabilités d'entrer au gymnase pour ces deux groupes sont peu – voire pas – différentes selon le nombre de places de formation disponibles.

Il est intéressant de constater qu'il n'existe pas de signe statistique permettant de supposer que l'inégalité entre les trois groupes diminuerait de manière significative en présence d'une offre de places de formation très importante. De plus, l'incertitude quant à la valeur réelle s'accroît lorsque le nombre de places augmente, car il y a peu de cantons présentant une offre de places importante.

4. Conclusions

Notre étude révèle qu'il existe en Suisse de fortes inégalités régionales en matière d'accès au gymnase. Plus l'offre de places de formation est importante dans un canton, plus les chances des élèves d'entrer au gymnase après l'école obligatoire sont élevées, moyennant la prise en compte de différents facteurs d'influence.

En ce qui concerne l'inégalité des chances sociale, les résultats révèlent que l'inégalité entre le groupe d'enfants issus du milieu le plus favorisé (parents titulaires d'un diplôme académique) et les deux autres groupes (enfants dont les parents sont au bénéfice d'une formation intermédiaire ou obligatoire) s'accroît encore lorsque l'offre de places augmente. Lorsque le nombre de places disponibles correspond à 30-40% d'une cohorte, l'inégalité diminue, mais ne se réduit cependant pas plus que dans les cantons proposant peu de places de gymnase. Par ailleurs, la probabilité d'entrer au gymnase n'est pas significativement différente pour les élèves dont les parents ont au maximum terminé la scolarité obligatoire et ceux-celles dont les parents sont au bénéfice d'une formation intermédiaire.

Comment expliquer ce résultat inattendu? Sur la base de trois situations différentes, nous pouvons affiner notre hypothèse de base, à savoir que l'inégalité des chances lors de l'entrée au gymnase pour les élèves issu·e·s de milieux moins privilégiés diminuait lorsque l'offre de places devenait plus importante. Dans les cantons dotés d'un nombre de places de gymnase très limité (situation 1, par ex. Glaris, Thurgovie ou Saint-Gall avec 14-15% d'une cohorte), la concurrence pour les places est rude (1). En conséquence, seule une partie des meilleur·e·s élèves du groupe socialement privilégié accède au gymnase. Dans les cantons proposant davantage de places (situation 2, par ex. Zoug avec 25%, Neuchâtel avec 29%), les élèves dont les parents ont un diplôme académique qui n'auraient pas eu accès au gymnase à Glaris, en Thurgovie ou à Saint-Gall peuvent être admis·es, mais les élèves issu·e·s de couches sociales plus basses restent défavorisés (2).

Dans les cantons qui proposent un grand nombre de places de gymnase (situation 3), comme par exemple Bâle-Ville (36%) ou

Genève (47%), la demande des familles privilégiées est couverte. Dans cette situation, la concurrence n'est que modérée et les élèves issu·e·s de milieux moins favorisés ont de meilleures chances d'accéder au gymnase. L'inégalité diminue donc de manière correspondante. Ce phénomène corrobore la théorie de la «Maximally Maintained Inequality», selon laquelle «lorsque la demande pour un certain niveau de formation pour les classes supérieures est couverte, [...] l'odds ratio diminue (affaiblissement du rapport entre l'origine sociale et la formation)» (Raftery et Hout 1993 : 56s., traduction personnelle).

Le fait que des différences de chances d'accès importantes existent entre le groupe d'élèves issu·e·s de familles académiques et les deux groupes d'élèves issu·e·s de familles défavorisées ou dont les parents sont au bénéfice d'une formation intermédiaire, alors que les différences sont minimales entre ces deux derniers groupes, corrobore la thèse selon laquelle la filière gymnasiale est aujourd'hui encore le privilège de la couche sociale supérieure et sert la reproduction sociale des familles académiques.

Notes

(1) En guise d'alternative ou de complément, on peut également supposer que, dans ces cantons, les élèves issu·e·s de milieux sociaux défavorisés optent plus fréquemment pour une formation professionnelle pour des raisons culturelles. Nous avons considéré ce fait avec le contrôle de la composition sociale de la population dans les modèles d'analyse (Combet 2019).

(2) Les cantons disposant de peu de places dans les gymnases (situation 1) régulent pour la plupart l'accès à cette filière par le biais d'un examen d'admission. Les cantons disposant de davantage de places (situation 2) privilégient en général les recommandations. De ce fait, pour des raisons méthodiques, il n'est pas possible d'analyser simultanément les effets de ces différentes procédures d'admission sur l'égalité des chances.

5. Bibliographie

Becker, R., & Schoch, J. 2018. Soziale Selektivität. Empfehlungen des Schweizerischen Wissenschaftsrates SWR. Expertenbericht. Bern: Schweizerischer Wissenschaftsrat.

Buchmann, M, Kriesi, I., Koomen, K., Imdorf, C. & Basler, A.. 2016. Differentiation in secondary education and inequality in educational opportunities: The case of Switzerland. In *Models of Secondary Education and Social Inequality—An International Comparison*. Hg. H.-P. Blossfeld, S. Buchholz, J. Skopek, & M. Triventi, 111–128. Cheltenham / Northampton: Edward Elgar Publishing.

Combet, B. 2019. The institutional dimension of class-based educational decision-making: Evidence from regional variation in Switzerland. In *Zeitschrift für Soziologie* 48: 301–320.

Goastellec, G., & Välimaa, J. 2017. Expliquer les inégalités d'accès aux diplômes en Finlande et en Suisse (1950–2004): Des structures scolaires aux politiques sociales. Dans *Education et Sociétés* 38: 105–121.

Kriesi, I., & Leemann, R.J. 2020. Tertiärisierungsdruck. Herausforderungen für das Bildungssystem, den Arbeitsmarkt und das Individuum. In *Swiss Academies Communications*, 15(6).

Leemann, R. J, Pfeifer Brändli, A., & Imdorf, C. 2022. Access to Baccalaureate School in Switzerland: Regional Variance of Institutional Conditions and Its Consequences for Educational Inequalities. In *Education Sciences* 12(3): 1–28.

Raftery, A. E., & Hout, M. 1993. Maximally Maintained Inequality: Expansion, Reform, and Opportunity in Irish Education, 1921–75. In *Sociology of Education* 66: 41–62.